

# VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

**Séance du 6 Février 2024**

\*\*\*\*\*

Convoqué le : 31 Janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 12

**Délibération n°01/2024**

Nombre de votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le six février, à dix heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Pascale LEROY, Mme Nicole CARVALHO Mme Marie-Hélène LEBRUN, M. Hubert LECLERCQ, Mme Marie-Pascale MORAND, Mme Nadine NICOLAS, Mme Véronique PEIGNEY, Mme Marie-Renée ROCHER, Mme Carole STIL, Mme Mireille VIGREUX et M. Patrick YSNEL.

Étaient excusés :

Mme Marie-Christine COLBOC (pouvoir donné à M. Hubert LECLERC)  
Mme Laurence LECLERC (pouvoir donné à Mme Marie-Renée ROCHER)  
Mme Agathe MAIZERET (pouvoir donné à Mme Marie-Pascale LEROY)  
Mme Christelle ROUX (pouvoir donné à Mme Clotilde EUDIER)

Mme Véronique PEIGNEY est nommée secrétaire de séance.

-----

### **Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Madame EUDIER donne lecture du rapport d'orientations budgétaires 2024.

**Vu** l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ainsi qu'à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le Rapport

d'Orientations Budgétaires contenant des données synthétiques sur la situation financière du C.C.A.S. a été établi pour servir de support au débat.

**Les membres du C.C.A.S.,**

A l'unanimité,

**Preennent acte :**

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
- de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

**Approuvent** le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

**LE MAIRE,  
PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.**

